



Acide toluènesulfonique-4.1aq p.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 31/10/2018 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Acide toluènesulfonique-4.1aq p.
N° Index	: 016-030-00-2
N° CE	: 203-180-0
N° CAS	: 6192-52-5
Code du produit	: CL00.2066
Type de produit	: Matière pure, Substance hygroscopique. Mesures préventives ne concernent que la substance à l'état sec
Formule brute	: C7H8O3S.H2O
Synonymes	: acide méthyl-4-benzènesulfonique, monohydrate / acide para-toluène sulfonique, monohydrate / acide p-tolue sulfonique, monohydrate / acide p-toluènesulfonique (contenant un maximum de 5 % H2SO4), monohydrate / acide toluène 4-sulfonique, monohydrate / acide toluène-4-sulfonique, monohydrate / acide toluènesulfonique-4, monohydrate

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange	: Substance chimique de laboratoire
-------------------------------------	-------------------------------------

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Chem-Lab nv
Industriezone "De Arend" 2
Zedelgem - Belgium
T +32 50 288320
info@chem-lab.be - www.chem-lab.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: +32 50 28 83 20
------------------	-------------------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3	H335

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Limites de concentration spécifiques:

(C >= 20) STOT SE 3, H335

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS07

Mention d'avertissement (CLP)	: Attention
Mentions de danger (CLP)	: H315 - Provoque une irritation cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils de prudence (CLP)	: P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P309+P311 - EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Acide toluènesulfonique-4.1aq p.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance	: Monoconstituant		
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Toluene-4-sulfonic acid.1aq p.	(N° CAS) 6192-52-5 (N° CE) 203-180-0 (N° Index) 016-030-00-2	(C >= 20) STOT SE 3, H335

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.
Premiers soins après inhalation	: Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Immédiatement après l'ingestion: faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Consulter le centre anti-poison (www.big.be/antigif.htm). Consulter un médecin/service médical en cas de malaise. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: APRÈS INHALATION DE POUSSIÈRES: Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales. EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Difficultés respiratoires. LES SYMPTOMES SUIVANTS PEUVENT APPARAITRE AVEC LATENCE: Spasme/oedème du larynx possible. Risque d'oedème pulmonaire.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Picotement/irritation de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation du tissu oculaire. Vision trouble.
Symptômes/effets après ingestion	: Nausées. Vomissements. Maux de tête. APRÈS INGESTION EN GRANDE QUANTITÉ: Brûlures des muqueuses gastro-intestinales.
Symptômes chroniques	: Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Extincteur rapide à poudre ABC. Extincteur à mousse classe A. Eau (extincteur rapide, dévidoir). Eau. Mousse classe A.
Agents d'extinction non appropriés	: Extincteur rapide à poudre BC. Extincteur rapide au CO2.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: DANGER D'INCENDIE DIRECT: Combustible. En état finement divisé: risque d'incendie accru. DANGER D'INCENDIE INDIRECT: À température > point d'éclair: risque d'incendie/explosion accru. Réactions à risque d'incendie: voir "Danger de réactivité".
-------------------	---

Acide toluènesulfonique-4.1aq p.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Danger d'explosion	: DANGER D'EXPLOSION DIRECT: À l'état de poussière: explosif avec l'air. DANGER D'EXPLOSION INDIRECT: Nuage de poussière inflammable par une étincelle.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (oxydes de soufre, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. En cas d'incendie/échauffement: envisager l'évacuation. Incendie/échauffement: faire fermer portes et fenêtres par voisinage.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri. Diluer le gaz毒ue avec de l'eau pulvérisée.
Protection en cas d'incendie	: Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection	: Gants. Écran facial. Vêtements de protection. Nuages de poussières: appareil respiratoire à air comprimé/oxygène. Dégagement nuages de poussière: combinaison antipoussières. Réaction dangereuse: appareil respiratoire à air comprimé/oxygène. Réaction dangereuse: combinaison antigaz.
Procédures d'urgence	: Délimiter la zone de danger. Empêcher le dégagement de nuages de poussières. Pas de flammes nues. Nettoyer les vêtements contaminés. Réaction dangereuse: se tenir du côté d'où vient le vent. Réaction dangereuse: envisager l'évacuation.
Mesures antipoussières	: Dégagement de poussières: se tenir du côté d'où vient le vent. Dégagement de poussières: fermer portes et fenêtres aux alentours. Dégagement de poussières: couper les moteurs et ne pas fumer. Dégagement de poussières: ni flammes nues ni étincelles. Poussières: appareils/éclairage pour atmosphères explosives.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Rabattre/diluer nuage de poussière avec de l'eau pulvérisée. Réaction dangereuse: mesurer le mélange gaz-air explosif. Réaction: diluer les gaz/vapeurs inflammables/toxiques. Eaux de précipitation peuvent être toxiques/corrosives. En poudre: ne pas employer d'air comprimé pour le pompage.
Procédés de nettoyage	: Empêcher nuage de poussières en recouvrant avec sable/terre. Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. En poudre: pas d'air comprimé pour le pompage. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. En état finement divisé: utiliser des appareils antiétincelles et antidéflagrants. Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire. Se conformer à la réglementation. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Nettoyer/sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. En poudre: pas d'air comprimé pour le pompage. Tenir l'emballage bien fermé.
Mesures d'hygiène	: Éviter/limiter l'exposition et/ou le contact.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Chaleur et sources d'ignition	: TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources de chaleur. sources d'ignition.
Informations sur le stockage en commun	: TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: matières combustibles. agents d'oxydation. acides (forts). bases (fortes). métaux. eau/humidité.
Lieu de stockage	: Conserver dans un endroit sec. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Sous un abri/en plein air. Conforme à la réglementation.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: EXIGENCES SPECIALES : refermable. étanche. sec. propre. correctement étiqueté. conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.
Matériaux d'emballage	: MATERIAU APPROPRIE: verre. carton. polyéthylène. MATERIAU A EVITER: métal.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

Acide toluènesulfonique-4.1aq p.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acide toluènesulfonique-4.1aq p. (6192-52-5)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets systémiques, cutanée	7,6 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	53,6 mg/m³

DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets systémiques, orale	2,5 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	8,7 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	2,5 mg/kg de poids corporel/jour

PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce)	0,073 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,0073 mg/l

PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce)	0,577 mg/l
PNEC sédiments (eau de mer)	0,00577 mg/l

PNEC (Sol)

PNEC sol	0,016 mg/l
----------	------------

PNEC (STP)

PNEC station d'épuration	58 mg/l
--------------------------	---------

8.2. Contrôles de l'exposition

Vêtements de protection - sélection du matériau:

OFFRENT UNE BONNE RÉSISTANCE: caoutchouc au butyle. néoprène. PVC

Protection des mains:

Gants

Protection oculaire:

Ecran facial. Si dégagement de poussières: lunettes de protection

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection. Dégagement de poussières: protection de la tête/du cou. Dégagement de poussières: vêtements anti-poussières

Protection des voies respiratoires:

Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P2

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Matière solide.
Masse moléculaire	: 190,22 g/mol
Couleur	: Incolore-blanc à jaune clair.
Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 1 (0.06 %)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 104 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 223,4 °C
Point d'éclair	: 129 °C (Conclusion par analogie, Méthode A.9 de l'UE)
Température d'auto-inflammation	: > 465 °C (1013 hPa, Méthode A.15 de l'UE)
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible

Acide toluènesulfonique-4.1aq p.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Pression de vapeur	: < 0,01 hPa (20 °C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Sans objet
Densité relative	: 1,34 (Méthode A.3 de l'UE)
Masse volumique	: 1345 kg/m³ (Méthode A.3 de l'UE)
Solubilité	: Exothermiquement soluble dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans l'éther. Eau: 115,4 g/100ml (20 °C)
Log Pow	: 0,784
Viscosité, cinématique	: 113,4 mm²/s (50 °C, 0,5 %)
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	: 30 °C
Autres propriétés	: Hygroscopique. Réaction acide.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec (certaines) bases. Réagit avec les oxydants (forts).

10.2. Stabilité chimique

Hygroscopique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Réagit avec (certains) acides: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (dioxyde de soufre). Réagit en présence d'eau (humidité) avec (certains) métaux: libération de gaz/vapeurs facilement inflammables (hydrogène).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Acide toluènesulfonique-4.1aq p. (6192-52-5)

DL50 orale rat	>= 1104 mg/kg de poids corporel (Rat, Mâle, Read-across, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel (24 h, Lapin, Masculin/féminin, Read-across, Dermal)
CL50 inhalation rat (mg/l)	>= 50 mg/l (Autres, 8 h, Rat, Masculin/féminin, Read-across, Inhalation (vapeurs))
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 1 (0.06 %)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 1 (0.06 %)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

Acide toluènesulfonique-4.1aq p. (6192-52-5)

Viscosité, cinématique	113,4 mm²/s (50 °C, 0,5 %)
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Peu nocif par ingestion. Provoque une irritation cutanée. Peu nocif par contact cutané (DL50 cutanée > 2000 mg/kg). Peut irriter les voies respiratoires. Peu nocif par inhalation. Provoque une sévère irritation des yeux.

Acide toluènesulfonique-4.1aq p.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.
Ecologie - air	: Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014). Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).
Ecologie - eau	: Peu nocif pour les crustacés. Peu nocif pour les poissons. Non nocif pour la boue activée. Nocif pour les algues. Non nocif pour les bactéries. Changement de pH.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

Acide toluènesulfonique-4.1aq p. (6192-52-5)

CL50 poisson 1	> 500 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 203, 96 h, Leuciscus idus, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
CE50 Daphnie 1	> 103 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Read-across)
ErC50 (algues)	73 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Read-across)

12.2. Persistance et dégradabilité

Acide toluènesulfonique-4.1aq p. (6192-52-5)

Persistance et dégradabilité	Aucun renseignement disponible sur biodégradabilité dans sol. Intrinsèquement biodégradable. Facilement biodégradable dans l'eau.
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acide toluènesulfonique-4.1aq p. (6192-52-5)

BCF poissons 1	< 1 (Poecilia reticulata, Forme anhydre)
Log Pow	0,784
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Acide toluènesulfonique-4.1aq p. (6192-52-5)

Tension de surface	0,049 N/m (20 °C, 6.5 g/l)
Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Acide toluènesulfonique-4.1aq p. (6192-52-5)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Éliminer dans un incinérateur agréé équipé d'un post-brûleur et d'un laveur de gaz de fumée avec valorisation énergétique.
Indications complémentaires	: Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus 16 05 06* - produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

Acide toluènesulfonique-4.1aq p.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
2585	2585	2585	2585	2585
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Acides arylsulfoniques, solides	arylsulphonic acids, solid	Arylsulphonic acids, solid	Acides arylsulfoniques, solides	Acides arylsulfoniques, solides
Description document de transport				
UN 2585 Acides arylsulfoniques, solides, 8, III, (E)	UN 2585 arylsulphonic acids, solid, 8, III	UN 2585 Arylsulphonic acids, solid, 8, III	UN 2585 Acides arylsulfoniques, solides, 8, III	UN 2585 Acides arylsulfoniques, solides, 8, III
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
8	8	8	8	8
14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur				
Transport par voie terrestre				
Règlement du transport (ADR)	: Soumis aux dispositions			
Code de classification (ADR)	: C4			
Danger n° (code Kemler)	: 80			
Panneaux oranges	:			
Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: E			
Code EAC	: 2X			
Transport maritime				
Règlement du transport (IMDG)	: Soumis aux dispositions			
N° FS (Feu)	: F-A			
N° FS (Déversement)	: S-B			
Transport aérien				
Règlement du transport (IATA)	: Soumis aux dispositions			
Transport par voie fluviale				
Code de classification (ADN)	: C4			
Transport ferroviaire				
Règlement du transport (RID)	: Soumis aux dispositions			
Code de classification (RID)	: C4			

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Acide toluènesulfonique-4.1aq p.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Acide toluènesulfonique-4.1aq p. n'est pas sur la liste Candidate REACH

Acide toluènesulfonique-4.1aq p. n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe

: Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV; N° ID 1127)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV

: Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

TA Luft (directive technique de protection de l'air)

: 5.2.1 Poussières totales, fines comprises

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

: La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen

: La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding

: La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid

: La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling

: La substance n'est pas listée

Danemark

Réglementations nationales danoises

: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

SDS Zonder Big

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit